



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 27 juin 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 18 juin 2013		
Date d'affichage 20 juin 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et concertation auprès de la population.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire .

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

RIGAUD Catherine donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à LAURERI Philippe,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,  
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Depuis plusieurs années, la commune a engagé des actions de redynamisation du centre-ville par la requalification des espaces publics, la réalisation de programmes immobiliers ainsi que par l'opération FISAC.

C'est dans ce cadre que par délibération du 7 avril 2011, le conseil municipal a décidé de lancer des études pré-opérationnelles à une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Celles-ci ont été réalisées par le PACT du Var de l'automne 2011 à l'automne 2012. Sur la base des résultats de ces études, une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat a été élaborée entre l'Etat, l'ANAH (agence nationale de l'habitat), le conseil régional et la commune. Cette convention sera complétée par une autre qui sera établie entre la commune et le conseil général du Var.

La convention d'OPAH formalise le programme d'interventions des différents partenaires en définissant les objectifs et les moyens mis en œuvre qui sont synthétisés dans le tableau joint en annexe. La phase de suivi-animation de l'OPAH se déroulera sur trois ans à compter de la signature de la convention.

A la suite d'une consultation, une équipe de suivi-animation sera désignée au mois de septembre. Elle sera notamment chargée d'informer et de conseiller les propriétaires occupants et bailleurs sur les travaux à réaliser dans leur logement et de les aider dans le montage de leur dossier. Le coût de l'équipe de suivi-animation est estimé à 257 390,00 euros sur 3 ans. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

ANAH :	70 000 €
Etat :	12 390 €
Commune :	175 000 €
	-----
Total TTC	257 390 €

Par ailleurs, préalablement à la signature de ces conventions, le projet de convention doit être mis à la disposition du public pendant 1 mois.

Ainsi, le projet de convention sera mis à la disposition du public au service urbanisme situé au centre technique municipal à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Une urne recueillera les observations sur le projet.

Un bilan de la concertation sera soumis au conseil municipal au mois de septembre avant la signature des conventions.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 303-1,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

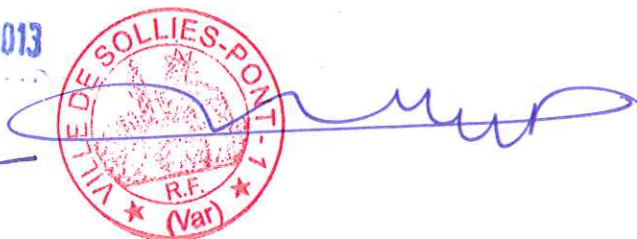
**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** le maire à engager la phase de suivi-animation de l'OPAH ainsi que la concertation sur le projet de convention d'OPAH,
- **AUTORISE** le maire à lancer la consultation pour désigner l'équipe de suivi-animation,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter les aides de l'Etat et de l'ANAH pour le financement de l'équipe de suivi-animation.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 ..... 2013  
et publication ou notification du 08 JUIL. 2013



**LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT SUR 3 ANS**

TYPE D'INTERVENTION	OBJECTIFS NOMBRE LOGEMENT	ANAH	ETAT	CONSEIL REGIONAL	COMMUNE	AUTRE OU A DEFINIR
<b>PROPRIETAIRES OCCUPANTS :</b>						
o Accessibilité/adaptation	10	31 000 €		3 100 €	7 500 €	Conseil Général
o Précarité énergétique	30	114 000 €	105 000 €	33 000 €	66 000 €	Conseil Général
o Sortie d'insalubrité ou de péril	5	71 300 €		12 500€	25 000 €	
<b>Sous Total</b>	<b>45</b>	<b>216 300 €</b>	<b>105 000 €</b>	<b>45 500€</b>	<b>98 500 €</b>	
<b>PROPRIETAIRES BAILLEURS :</b>						
o Loyer intermédiaire	15	Prime de réduction de loyer possible :			34 500 €	Conseil Général
o Loyer social	22	178 500 €		56 100€	112 200 €	CAF + Conseil Général
o Loyer très social	8	178 500 €		27 600€	55 200 €	CAF + Conseil Général
Prime de réduction de loyer		250 500 €				
<b>Sous Total</b>	<b>45</b>	<b>677 000€</b>		<b>83 700€</b>	<b>201 900 €</b>	
o indigne	15	250 500 €				
o très dégradé	10	184 500€				
o autres travaux	20	242 000€				
<b>Sous Total</b>	<b>45</b>	<b>677 000€</b>				Conseil Général
- Regroupement de 2 petits logements	6				30 000 €	
- Logement vacant de Type 3 et plus	10				50 000 €	
- Organisation de copropriété	10				<i>intégré coût équipe</i>	
<b>REMISE EN ETAT DES PARTIES COMMUNES :</b>						
o Aide façade	50				60 000 €	
o Aide devantures commerciales	8				20 000 €	FISAC 20 000 €
<b>Sous Total</b>					<b>80 000 €</b>	
<b>EQUIPE OPERATIONNELLE :</b>						
o Animation d'OPAH					175 000 €	
o Information/communication					5 000 €	
o Animateur FISAC						FISAC 15 000 €
o Action de formation des artisans locaux						
o Réalisation d'un cahier de prescription architecturale et guide de coloration					6 000 €	
<b>Sous Total</b>					<b>186 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>90 logements</b>	<b>1 141 800 €</b>	<b>12 390 €</b>	<b>129 200 €</b>	<b>646 400 €</b>	

```

          0000 000000
          0 0 0 0
          0 0 0 0
          0000 00
          0 0 000000
          0 0 0 0 0 0
          000000 000000
          0 0 0 0 0
          0 0 0 0 0
          0 0 0 0 0
          0000 0
          0 0 0 0 0 0
          0 0 0 0
          0 0 0 0 0
          000000 000000
          000000
          0 0 0 0 0
          0000000 000000
          0
          0 0 0 0 0
          0 0 0 0 0
          000000 000000
          000000
    
```